

Objet : Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président du Comité Syndical, Président de la CAO et de 3 membres du Comité Syndical, en application de l'article 22 du code des marchés publics et du règlement intérieur du Syndicat Mixte.

L'élection des 3 membres titulaires et de 3 suppléants a lieu sur une même liste.

Suite aux élections municipales de mars dernier, le Président propose le renouvellement de la CAO.

Le Président propose la liste suivante :

- Hervé RASCLARD : Président

TITULAIRES

- M. Jacques RODARI
- M. Michel ROLLAND
- Mme Christelle RUYSSCHAERT

SUPPLEANTS

- M. André AUBERIC
- Mme Aline JOURDAN
- Mme Claudine PUECH

Aucune autre liste n'est proposée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du Comité Syndical décident de valider la liste de la Commission d'Appel d'Offres suivante :

- Hervé RASCLARD : Président

TITULAIRES

- M. Jacques RODARI
- M. Michel ROLLAND
- Mme Christelle RUYSSCHAERT

SUPPLEANTS

- M. André AUBERIC
- Mme Aline JOURDAN
- Mme Claudine PUECH

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD